

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Publié le

ID : 073-217302470-20221129-20220631-DE



République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-06-31
Séance du mardi 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROCC & Françoise BOISSET (10).

Etaient excusés : Jean-Luc BOCQUIN / pouvoir à Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN / pouvoir à Michel GRANGE & Virginie FREYNET TICHADOU / pouvoir à Brigitte CHARPIN (3).

Etaient absents : Emilie VELLETAZ & David SANTIN-JANIN (2).

Date de convocation : 24 novembre 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
Règlement intérieur

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	13
Tous les élus présents/représentés		

↳ **Valide** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire,
Michel GRANGE

Le Maire,
Alain COMBAZ

